



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

DEMANDE D'IMMATRICULATION / AUTORISATION PROVISOIRE DE CIRCULER

Type d'immatriculation

VS _____

- ☐ Nouvelle plaque
☐ Changement de véhicule (Autorisation provisoire*)
☐ Plaques interchangeables
☐ Plaques temporaires
☐ Plaques d'exportation
☐ Cession de plaques
☐ Changement de canton

Documents obligatoires supplémentaires

(EN PLUS DES PERMIS DE CIRCULATION RESP. 13.20A)

- ☐ Si l'ancien véhicule est en leasing (code 178)
➔ formule de radiation du leasing.
☐ Si reprise des plaques d'un tiers
➔ formule de cession
☐ Si domicile du détenteur hors canton
➔ formule « déclaration de détenteur »
☐ S'il s'agit d'un poids lourd soumis à la RPL
➔ certificat conformité TRIPON ou dispense de la DGD

Format de plaques arrière (pour voiture automobile)



☐ Standard



☐ Allongé

*AUTORISATION PROVISOIRE DE CIRCULER

Muni de la signature et du sceau du service, ce document vaut remplacement du permis de circulation, **en Suisse**, pour une durée de **30 jours**.

En cas de changement de véhicule (uniquement si même numéro de plaque et même genre de véhicule) ce document autorise à circuler pendant **30 jours, en Suisse**, à partir du début de validité de l'attestation d'assurance. Le sceau du service de la circulation routière et de la navigation n'est, dans ce cas, pas nécessaire.

Nom et adresse du détenteur

_____ / _____

Date de naissance : _____

Origine : _____

N° téléphone : _____

Véhicule remplacé

N° de matricule : _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'ORIGINAL DU PERMIS DE CIRCULATION

Véhicule à immatriculer

N° de matricule : _____

N° de châssis : _____

Marque : _____

Couleur : _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'ORIGINAL DU PERMIS DE CIRCULATION
OU LA FORMULE 13.20A

Attestation d'assurance

Le détenteur confirme avoir demandé une attestation d'assurance RC véhicules.

Nom de l'assurance : _____

Attestation valable dès le : _____

Adresse pour le retour des permis

(si différente de l'adresse du détenteur)

_____ / _____

Le détenteur certifie que les indications de la présente formule sont correctes. **Il atteste avoir, avant la mise en circulation du véhicule à immatriculer, envoyé les documents nécessaires par la Poste ou les avoir directement remis au Service de la circulation routière et de la navigation du canton du Valais.**

Posté en date du : _____

Lieu et date

Signature du détenteur / sceau et signature pour les personnes morales

.....

.....

A remplir par le service de la circulation routière et de la navigation

Date Sceau/Signature

Original pour le service de la circulation





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

DEMANDE D'IMMATRICULATION / AUTORISATION PROVISOIRE DE CIRCULER

Type d'immatriculation

VS _____

- ☐ Nouvelle plaque
☐ Changement de véhicule (Autorisation provisoire*)
☐ Plaques interchangeables
☐ Plaques temporaires
☐ Plaques d'exportation
☐ Cession de plaques
☐ Changement de canton

Nom et adresse du détenteur

_____ / _____

Date de naissance : _____

Origine : _____

N° téléphone : _____

Documents obligatoires supplémentaires

(EN PLUS DES PERMIS DE CIRCULATION RESP. 13.20A)

- ☐ Si l'ancien véhicule est en leasing (code 178)
 ➔ formule de radiation du leasing.
☐ Si reprise des plaques d'un tiers
 ➔ formule de cession
☐ Si domicile du détenteur hors canton
 ➔ formule « déclaration de détenteur »
☐ S'il s'agit d'un poids lourd soumis à la RPL
 ➔ certificat conformité TRIPON ou dispense de la DGD

Véhicule remplacé

N° de matricule : _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'ORIGINAL DU PERMIS DE CIRCULATION

Véhicule à immatriculer

N° de matricule : _____

N° de châssis : _____

Marque : _____

Couleur : _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'ORIGINAL DU PERMIS DE CIRCULATION
OU LA FORMULE 13.20A

Format de plaques arrière (pour voiture automobile)



☐ Standard



☐ Allongé

*AUTORISATION PROVISOIRE DE CIRCULER

Muni de la signature et du sceau du service, ce document vaut remplacement du permis de circulation, **en Suisse**, pour une durée de **30 jours**.

En cas de changement de véhicule (uniquement si même numéro de plaque et même genre de véhicule) ce document autorise à circuler pendant **30 jours, en Suisse**, à partir du début de validité de l'attestation d'assurance. Le sceau du service de la circulation routière et de la navigation n'est, dans ce cas, pas nécessaire.

Attestation d'assurance

Le détenteur confirme avoir demandé une attestation d'assurance RC véhicules.

Nom de l'assurance : _____

Attestation valable dès le : _____

Adresse pour le retour des permis

(si différente de l'adresse du détenteur)

_____ / _____

Le détenteur certifie que les indications de la présente formule sont correctes. **Il atteste avoir, avant la mise en circulation du véhicule à immatriculer, envoyé les documents nécessaires par la Poste ou les avoir directement remis au Service de la circulation routière et de la navigation du canton du Valais.**

Posté en date du : _____

Lieu et date

Signature du détenteur / sceau et signature pour les personnes morales

.....

.....

A remplir par le service de la circulation routière et de la navigation

Date Sceau/Signature

copie pour accusé de réception

